



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,  
Directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que :**

LES SÉANCES ORDINAIRES POUR LE RESTANT DE L'ANNÉE 2022 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE CACOUNA SE TIENDRONT CONFORMÉMENT AU CALENDRIER APPARAISSANT CI-DESSOUS ET ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL LORS DE LA SÉANCE S'ÉTANT TENUE, LE 6 JUIN 2022, À 19H30, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 415, RUE DE L'ÉGLISE À CACOUNA, LIEU HABITUEL DES SÉANCES DE CE CONSEIL.

Voici le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour le restant de l'année 2022 :

Le lundi 15 août 2022
Le lundi 12 septembre 2022
Le lundi 3 octobre 2022
Le lundi 7 novembre 2022
Le lundi 5 décembre 2022

Donné à Cacouna, ce vingt-et-unième (21<sup>e</sup>) jour de juin 2022.

**M<sup>e</sup> Félix Bérubé, notaire**  
Directeur général & greffier-trésorier

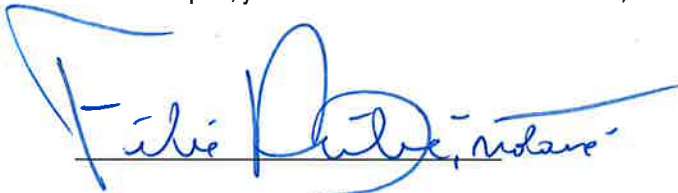
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA  
AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION  
Calendrier (révisé) des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022

Je, soussigné, Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte de l'Église Saint-Georges-de-Cacouna et au Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 21<sup>e</sup> jour de juin 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Cacouna, ce 21<sup>e</sup> jour de juin 2022.

A handwritten signature in blue ink, reading "Félix Bérubé, notaire". The signature is stylized and written over a horizontal line.

**M<sup>e</sup> Félix Bérubé, notaire**  
Directeur général &  
greffier-trésorier